



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 45

Mercredi 4 décembre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Ont obtenu des voix:

Ast Jean-Denis	90
Chatelain Meryl	86
Beuret Priscille	73
Jordi-Minder Fabienne	71
Gafner Bernard	68
Flück Philippe	62
Lab Gaétan	57

Lors de la séance du 28 novembre 2019, le Conseil communal a ratifié les nominations au sein du Conseil communal pour la nouvelle période de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant au 31 décembre 2023, comme suit:

Ast Jean-Denis avec 90 voix
Chatelain Meryl avec 86 voix
Jordi-Minder Fabienne avec 71 voix

Les élus entreront en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les mandats de M<sup>me</sup> Beuret Priscille, Conseillère communale (élue avec 73 voix) et de M. Aebi Jean, Maire (réélu tacitement) ont été reconduits lors des élections communales du 17 novembre 2019. Néanmoins, tous les deux ont présenté leurs démissions pour le 31 décembre 2019.

De ce fait, des élections complémentaires auront lieu prochainement afin d'élire un(e) Maire(sse) et un(e) Conseiller(ère) communale.

Corcelles, le 4 décembre 2019

Secrétariat communal



### Eschert

#### Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du

20 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Réouverture le lundi 6 janvier 2020 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal et l'administration communale souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Eschert, le 27 novembre 2019

Le Conseil communal / l'administration communale



### Grandval

#### Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé les 11 et 12 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 4 décembre 2019

Le Conseil municipal



### Moutier

#### Avis de construction

Requérant: Zuber Laurent, rue Centrale 66a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1429, rue Centrale 66a

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-split

Zone: Vieille Ville

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti G

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 27 décembre 2019 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement, l'Administration communale est fermée.

Moutier, le 27 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

#### Avis de construction

Requérant: Schaffter Laurent et Bandi Schaffter Sabine, rue de la Rosière 4, 2852 Courtételle

Emplacement: Parcelle N° 280, rue de l'Hôtel-de-Ville 12a

Projet: Démolition et reconstruction d'une maison familiale avec panneaux thermiques en toiture; Aménagement d'une piscine extérieure chauffée et de deux places de parc.



### Arrondissement

Administration générale

#### Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture les 31 décembre 2019 et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2020

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier 2020, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2020, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 3h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

Courtelay, le 4 décembre 2019

La préfète: S. Niederhauser



### Corcelles

Elections Communales du 17 novembre 2019

#### Renouvellement des autorités communales pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Suite au terme du délai de recours en matière communale (10 jours dès celui suivant le scrutin), le Conseil communal n'a décelé aucun vice à éliminer, aucune incompatibilité ou aucun usage d'un quelconque recours.

Electeurs inscrits:	176
Bulletins valables:	138
Taux de participation:	78 %
Majorité absolue:	63

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



### Crémines

#### Avis de construction

Demande «Après coup»

Requérants: Kladoumbaye Johann et Sarah, Les Planches 171, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 206, au lieu-dit: Rue de la Jatte 32

Projet: Façade Nord: suppression d'une porte, remplacée par une fenêtre. Façade Ouest: remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre, remplacement d'une partie de la façade en bois par des briques + crépi et création d'une porte-fenêtre.

Façade Sud: remplacement d'une partie de la façade en bois par des briques + crépi et création d'une fenêtre. Réfection du toit.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: mixte - Centre C

Recensement architectural: ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture des fêtes de fin d'année du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux N°s de tél. suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71

Crémines, le 4 décembre 2019

Secrétariat communal

Zone: Vieille Ville

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti H

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement, l'Administration communale est fermée.

Moutier, le 27 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques - Travaux publics

## Calendrier des déchets 2020

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2020 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage ainsi que les directives sur les déchets sont disponibles sur le site internet de la Municipalité: [www.moutier.ch/dechets](http://www.moutier.ch/dechets)

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format «ics» qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés: [www.moutier.ch/dechets](http://www.moutier.ch/dechets)).

Novembre 2019

Services techniques - Travaux publics



## Perrefitte

Communiqué du Conseil municipal

### Ordonnance concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 25 novembre 2019, édicté une ordonnance concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Dès le 23 décembre 2019, en raison de la fermeture du bureau communal en fin d'année, cette ordonnance peut être consultée en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant: 078 621 68 91.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 4 décembre 2019

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: M. Jérôme Lötscher, Ahornstrasse 9, 9424 Rheineck

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Réfection de la toiture et remplacement des deux portes de garages existantes par une grande porte

sectionnelle de 6 m x 2.25 m avec porte de service et partie supérieure vitrée. Bâtiment N° 21b sis sur parcelle N° 699 au lieu-dit «Les Nerfs».

Dimensions: selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Dès le 23 décembre 2019, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant: 078 621 68 91.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 décembre 2019

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Conseil communal

M<sup>me</sup> Audrey Neukomm a démissionné de sa fonction de conseillère communale pour le 31.12.2019.

Une assemblée communale extraordinaire sera organisée dans le courant du mois de février 2020 pour procéder à son remplacement. Le Conseil communal tient d'ores et déjà à remercier Audrey Neukomm pour son engagement et pour le travail effectué pour la Commune de Petit-Val.

Souboz, le 4 décembre 2019

Conseil communal

### Avis de construction

Requérante: Saucy Daisy, Dos la Velle 72, 2718 Lajoux

Emplacement: Plaine Fin 17b, 2716 Sornetan, parcelle N° 7

Projet: Reconstruction de garages et d'un local de rangement suite à l'incendie

Genre de construction: selon plans déposés

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dérogation: art. 213, chiffre 9 RCC de Sornetan pour les portes de garage grises

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture de l'administration communale du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020, le dossier peut être consulté **sur rendez-vous préalablement convenu** avec Monsieur Jean-Michel Carnal, au numéro 079 292 86 74.

Souboz, le 4 décembre 2019

Secrétariat communal



## Reconvilier

Gare de Reconvilier

### Transformation en station en libre-service

Journées de formation CFF les 16 et 17 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, les CFF transformeront la gare de Reconvilier en station en libre-service. Ils réagissent ainsi au recul de la demande en vente desservie. Les points de vente CFF desservis les plus proches sont Tavannes, Malleray et Moutier.

**Lundi 16 décembre de 7 h 15 à 13 h et mardi 17 décembre de 14 h à 18 h, les CFF vous accueilleront pour vous former sur l'utilisation des automates à billets, de l'appli Mobile CFF et de [www.cff.ch](http://www.cff.ch).**

Un distributeur de billets moderne est installé à Reconvilier et fonctionne 24 heures sur 24. Outre des billets pour plus de 4500 destinations, il propose des cartes multicourses, des cartes journalières et de nombreuses offres spéciales.

Afin de simplifier l'achat de billets sur les distributeurs, les CFF proposent une helpline gratuite des distributeurs. Les collaborateurs du Contact Center CFF de Brigue sont joignables par téléphone au 0800 11 44 77 (24h/24, 7 jours sur 7, dans quatre langues: allemand, français, italien et anglais) pour assister les clients lors de l'achat de billets ou pour résoudre les dérangements techniques.

Rail Service est également joignable en tout temps au 0848 44 66 88 (Fr. 0.08.-/min) pour des renseignements et réservations. Les billets commandés sont livrés de manière pratique et sans frais d'expédition.

Les clients peuvent à tout moment obtenir des informations sur l'horaire et acheter des billets sur l'appli Mobile CFF et sur CFF.ch.

Il est possible de réserver des rendez-vous pour des conseils sur le numérique en gare de Biemme et dans 50 autres Centres voyageurs CFF via [www.cff.ch](http://www.cff.ch)/ rendez-vous.

Reconvilier, le 27 novembre 2019

CFF / Municipalité de Reconvilier



## Roches

### Election mairie de Roches du 17 novembre 2019. Validation des résultats

Election libre

Résultats: Roger Gerber 21 voix

Arsène von Wyss 12 voix

11 voix éparses ont été enregistrées.

Conformément à l'art. 16 concernant les élections et votations aux urnes, le Conseil communal a, lors de sa séance du 25 novembre 2019, validé les résultats de l'élection à la mairie et a **proclamé élu Roger Gerber au poste de maire**.

M. Gerber entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Roches, le 26 novembre 2019

Conseil communal

**Validation de vos avis sur la plateforme:  
lundi 14 h**

### Election communale complémentaire

Suite à l'élection de M. Roger Gerber au poste de maire, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le dimanche 9 février 2020, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire,

d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour la période 2020-2023, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22 et 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Roches, toute liste doit être signée par au moins 5 électeurs et 5 électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour la même autorité.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la commune mixte de Roches jusqu'au **vendredi 3 janvier 2020, 17 h**, conformément à l'art. 22, du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches.

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le/la candidat(e)

Roches, le 26 novembre 2019

Conseil communal

### Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, du 8 janvier 2020 au 6 février 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 27 novembre 2019

Secrétariat communal



### Saicourt

Information communale

#### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 4 décembre 2019.

Le Fuet, le 4 décembre 2019

Conseil municipal



### Saules

Informations du conseil communal

#### Fête de Noël

La traditionnelle Fête de Noël aura lieu à la salle communale le **vendredi 20 décembre 2019 à 19 h 30**.

Saules, le 4 décembre 2019

Conseil communal



### Tavannes

#### Avis de construction

Requérante: Su SA, Grand-Rue 98, 2603 Péry.

Auteur du projet: Cicour-Engineering Sàrl, La Praye 7, 2608 Courtelary.

Emplacement: parcelle N° 2282, au lieu-dit: « La Combe / Malvaux », commune de Tavannes.

Projet initial: construction d'un dépôt pour stockage de boissons, comprenant une zone de préparation de commandes ainsi que des bureaux, locaux sanitaires, salle de pose et locaux techniques, démolition de la poudrière et de son accès au sud de la parcelle.

Modifications: rehaussement du bâtiment, abaissement du remblai, suppression de la fenêtre en façade Est, aménagement d'un ascenseur extérieur et modification de l'orientation de l'escalier extérieur en façade Ouest, modification des ouvertures en façades Ouest et Nord (fenêtres), aménagement d'une porte dans la porte sectionnelle en façade Sud, aménagement de deux logements de service avec terrasses et nouvelle redistribution des locaux dans les étages.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A10 « Malvaux ».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 décembre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Mérites sportifs et culturels

Comme à son habitude en fin d'année, la commune de Tavannes organise lors d'une petite manifestation la remise des prix pour récompenser les personnes tavannoises qui se sont particulièrement distinguées dans leurs activités spécifiques.

La commission culturelle a retenu 5 personnes, une société et une classe de l'école primaire comme lauréats de ces mérites 2019.

La manifestation est prévue le **mercredi 11 décembre à 18 h 30 au centre culturel du Royal**, et à laquelle toute la population est aimablement invitée à y participer.

Tavannes, le 4 décembre 2019

Secrétariat municipal



### Valbirse

Ecole primaire de Valbirse

#### Marché de Noël

Cette année, l'école primaire de Valbirse et l'Ecole à journée continue organisent un marché de Noël commun pour la population. Les élèves et leurs enseignants vous donnent rendez-vous:

le vendredi 13 décembre 2019 de 16 h à 20 h à l'école primaire de Bévillard.

Vous aurez l'occasion de vous restaurer avec des crêpes, hot-dogs, soupe, chili, hot-fondue, et d'autres spécialités ainsi qu'un verre de vin chaud, thé ou sirop. Diverses confectios vous seront proposées aux différents stands tenus par les élèves.

Le bénéfice des ventes sera reversé à l'association Réseau Migration Valbirse et environs.

Durant le marché de Noël, trois concerts vous seront également présentés à 18 h, 18 h 45 et 19 h 15.

Les élèves de Valbirse vous attendent avec impatience. Venez nombreux!

Bévillard, le 25 novembre 2019

Secrétariat communal

Conseil général

#### Décisions du Conseil général

En séance ordinaire du 25 novembre 2019, le Conseil général a:

1. Approuvé:

- a) le nouveau règlement de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
- b) le nouveau règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
- c) le nouveau règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche de l'arrondissement de sépultures de Valbirse

**Retrouvez la feuille  
officielle d'avis du district  
de Moutier en version  
électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



- d) le nouveau règlement concernant le financement spécial « Entretien des tombes » de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
- 2. Approuvé un crédit de Fr. 420 000.- pour l'aménagement de 20 containers pour l'Ecole à journée continue
- 3. Approuvé un crédit de Fr. 350 000.- pour l'assainissement du Pont de la Gérine
- 4. Approuvé le budget 2020
  - a) Une quotité d'impôt à 2.0
  - b) la taxe immobilière à 1.4 ‰ de la valeur officielle;
  - c) la taxe des chiens à Fr. 80.-;
- 5. Approuvé le règlement du personnel de la Commune mixte de Valbirse
- 6. Approuvé le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations

7. Approuvé le transfert du prêt accordé de Fr. 780 000.- à la Maison de l'Enfance du patrimoine financier au patrimoine administratif

Un recours relatif aux présentes décisions peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 6 janvier 2020. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Bévilard, le 3 décembre 2019

Conseil général

### Avis de construction

**Modification de la demande de permis de construire du 1<sup>er</sup> octobre 2019, publiée les 16 et 23 octobre 2019 dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.**

Requérant: Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaev Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévilard

*Auteur du projet:* Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard

*Propriétaire foncier:* Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaev Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévilard

*Projet:* rénovation de la toiture (sous-couverture et tuiles) tuiles TC anthracite, lavage et peinture des façades blanc Kalori 5a **ET ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE DE 16CM**, à la Rue Principale 17, sur parcelle N° 326, en zone Centre, à Bévilard, commune de Valbirse

*Recensement architectural:* bâtiment digne de conservation

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 3 janvier 2020**. Les oppositions et les réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 29 novembre 2019

Commune mixte de Valbirse

## informations pratiques



### Court

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10  
www.court.ch  
contact@court.ch

**Heures d'ouverture:**  
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.  
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.



### Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85  
secretariat@eschert.ch  
www.eschert.ch

**Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**  
Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h, pour les dates effectives, se référer au mémorandums de la commune.

## Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	51	47	18.12.2019	mercredi
49	45	04.12.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
50	46	11.12.2019	mercredi				